

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 18 décembre 2019

DELIBERATION

2019/79 BUDGET PRINCIPAL-ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2020

Le budget primitif de la Commune associée de Lomme pour 2020, tel qu'il vous est soumis respecte les dispositions de la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982.

Conformément à la loi du 16 juillet 2015 relative à la Nouvelle Organisation du Territoire de la République (NOTRE), le rapport d'orientation budgétaire 2020 de la ville de Lille et de la commune associée de Lomme a été approuvé lors des Conseils Communal et Municipal, les 20 et 22 novembre 2019.

Le budget 2020, qui vous est présenté repose sur les données financières suivantes :

- **La dotation de fonctionnement de Lomme pour 2019** destinée aux dépenses de charges à caractère général, de gestion courante et exceptionnelle est fixée à **8 483 049 euros, identique à celle de 2019**
Pour Lille Lomme et Hellemmes, les recettes de fonctionnement sont en augmentation de + 0,6 % de BP à BP. Cette évolution résulte notamment d'une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat (+ 1 M€). En effet, même si la Dotation Forfaitaire (DF) diminue encore, la Ville bénéficie tendanciellement d'une progression de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de son mode de calcul péréquateur : Lille est de fait dans une situation plus défavorable, avec un potentiel fiscal et un revenu par habitant inférieurs à la moyenne. Par ailleurs, les droits de mutation devraient légèrement augmenter par rapport au BP
- **Le montant des crédits d'investissement de Lomme pour 2020** (crédits de paiement et récurrent) est de **8 377 475 € euros**, soit un niveau d'investissement en progression de + 2,3 M€ de BP à BP et conforme aux engagements pris envers les Lommois et conforme aux AP/CP du mandat. Le principal investissement de la fin du mandat est le TRINUM (Pole des arts et des cultures numériques).
- **Le budget 2020 réservé aux dépenses de charges de personnel est de 23 853 748 euros**, soit une augmentation de + 1,5% par rapport au BP 2019.
- **Les taux de la fiscalité locale directe** seront identiques à 2019.
- **Une recherche systématique de nouveaux financements** (subventions, etc.) pour consolider les équilibres budgétaires.

- **Une augmentation du niveau de l'épargne**, malgré un contexte contraint
- **Un endettement maîtrisé de la ville.** La dette reste saine et sécurisée : en fin d'exercice, l'encours de dette devrait s'établir à 368,9 M€ (en baisse de 14 M€ par rapport à 2019). La capacité de désendettement devrait être de l'ordre de 7 ans, ce qui reste largement inférieur au plafond de 12 ans fixé par l'Etat dans le cadre du pacte financier.

La commune a décidé de présenter les documents budgétaires par nature et chapitre pour les deux sections (investissement et fonctionnement).

Dans un souci de lisibilité, le budget est exposé pour les deux sections (investissement et fonctionnement) avec une arborescence par politique publique selon le modèle de la Loi Organique des Lois de Finances (LOLF) : Mission – opération – Action, les trois niveaux étant définis dans le règlement financier. Cette nouvelle arborescence est détaillée dans la maquette budgétaire qui vous a été transmise et étudiée lors de la commission des Finances.

La Section d'Investissement

Le budget d'investissement est essentiellement présenté en Autorisations de Programme et en Crédits de Paiement (AP/ CP) dans le cadre du dispositif d'optimisation de la gestion des crédits d'investissement communs à Lille Lomme et Hellemmes.

Les AP/CP font l'objet d'une annexe budgétaire ainsi que d'une délibération spécifique, sachant que les autorisations de programme votées sur une période pluriannuelle constituent la limite supérieure des crédits pouvant être engagés dès 2020 pour le financement des investissements, tandis que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des crédits qui peuvent être mandatés d'ici la fin de cette année 2020. Seuls les crédits de paiement sont pris en compte dans le budget primitif.

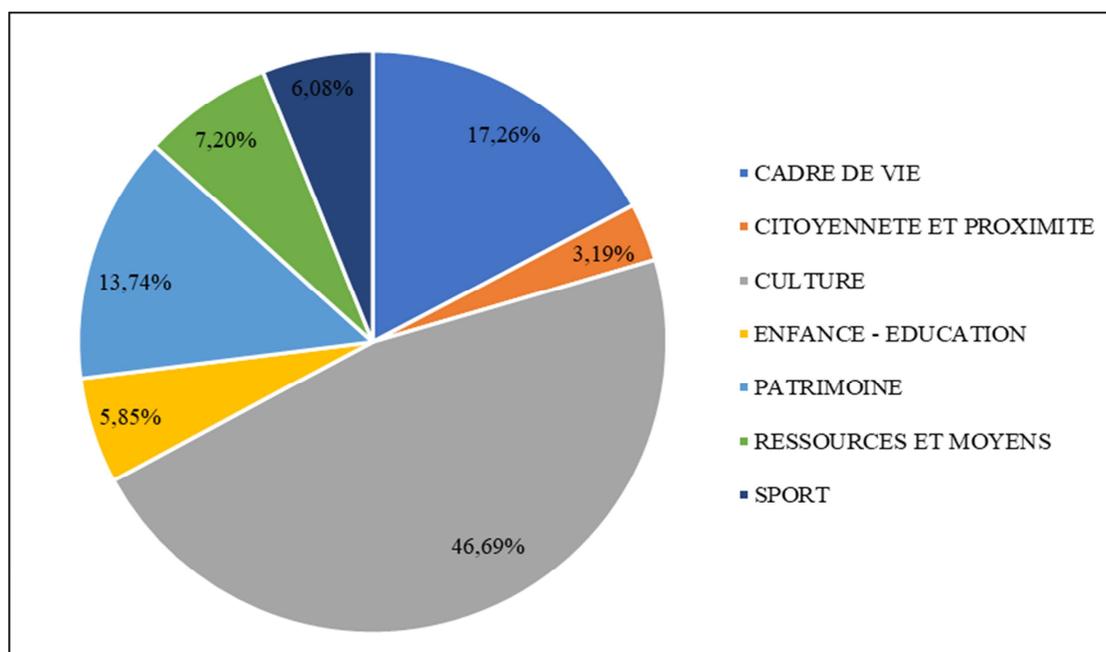
Le montant des Crédits de Paiement (CP) inscrits au Budget Primitif 2020 est de 7 444 297 euros, auxquels s'ajoutent les investissements dits « récurrents » (hors AP/CP) pour 933 178 euros.

Ces crédits vont permettre de poursuivre les opérations lancées, les travaux de maintenance des équipements et de confirmer ainsi les engagements pris envers les Lommois.

La répartition de ces crédits d'investissement, selon le premier niveau de l'arborescence des politiques publiques, est la suivante :

MISSIONS	BP 2020
ENFANCE - EDUCATION	489 760,48
CADRE DE VIE	1 445 646,13
PATRIMOINE	1 150 669,00
CULTURE	3 911 821,01
SPORT	509 146,21
RESSOURCES ET MOYENS	603 432,00

CITOYENNETE ET PROXIMITE	267 000,00
Somme :	8 377 474,83



Voici les principales opérations inscrites pour 2020 :

Cadre de vie

Marché performance éclairage public :	445 000 euros.
Plan de gestion des espaces verts :	90 000 euros.
Aires de jeux :	35 000 euros.
Parc urbain :	37 000 euros.
Plan propreté :	25 000 euros.
Mobilier Urbain :	35 000 euros.

Citoyenneté et proximité

Cimetières :	50 000 euros.
Télé surveillance :	40 000 euros.
Numérisation des registres :	13 000 euros.

Culture

Ecole de musique :	13 000 euros.
Fêtes et animation :	11 155 euros
Pôle des arts et cultures du numérique :	3 715 000 euros.

Enfance éducation

Ecoles primaires :	22 000 euros.
Ecoles maternelles :	13 500 euros.
Travaux des écoles :	338 000 euros.
Maison de la petite enfance :	20 916 euros.

Patrimoine

Travaux lourds - équipements sportifs :	213 650 euros.
Reconstruction piste d'athlétisme Stade des Ormes :	440 000 €
Travaux de mise en conformité des bâtiments (dont culture et jeunesse) :	253 458 euros.
Réhabilitation intérieure de l'Hôtel de Ville :	70 000 euros.
Marché de chauffage :	160 000 euros.
Réhabilitation Maison des enfants :	25 061 euros.
Travaux accessibilité :	150 000 euros.

Ressources et moyens

Véhicules - engins :	114 932 euros.
Moyens informatiques :	100 000 euros.
TOIP téléphonie :	370 000 euros.

Sports

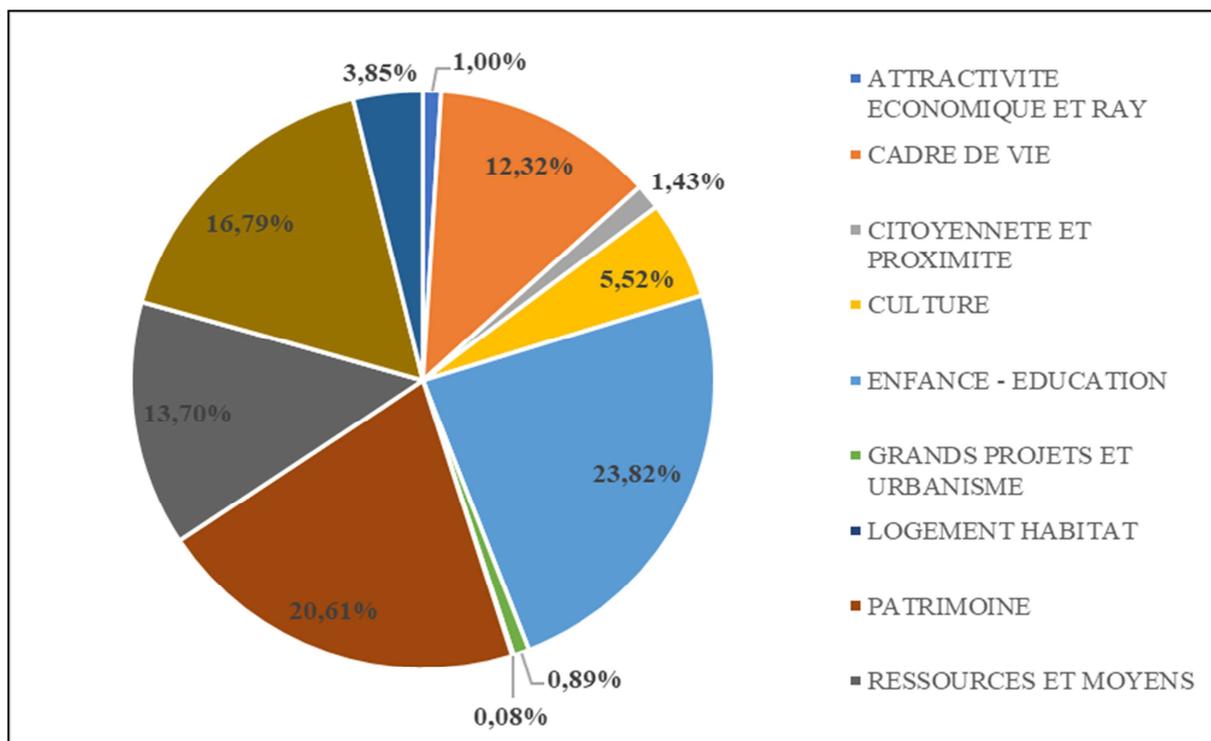
AMO piscine :	150 000 euros.
Matériels salle de sports :	20 000 euros.
Mise aux normes - matériels salle de sports :	63 928 euros.

La Section de Fonctionnement

La dotation de fonctionnement (hors RH) sera de 8 483 049.00 €. Elle permet de poursuivre les politiques et les actions engagées et décidées.

La répartition de ces crédits de paiement selon le premier niveau de l'arborescence politique est la suivante :

MISSIONS	BP 2020
PATRIMOINE	1 748 686,49
ENFANCE - EDUCATION	2 020 754,60
SOLIDARITES - JEUNESSE	1 424 150,00
RESSOURCES ET MOYENS	1 161 850,63
CADRE DE VIE	1 045 053,28
CULTURE	467 846,00
SPORT	326 250,00
ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET RAY	84 768,00
CITOYENNETE ET PROXIMITE	121 190,00
GRANDS PROJETS ET URBANISME	75 400,00
LOGEMENT HABITAT	7 100,00
TOTAL	8 483 049,00



Voici les principaux postes de dépenses en 2020 pour la section de fonctionnement :

Attractivité économique

Mission locale subvention : 81 000 euros.

Cadre de vie

Marché sur performance éclairage public : 529 818 euros.

Plan propreté : 167 500 euros.

Plan de gestion des espaces verts : 179 000 euros.

Jeux : 37 000 euros.

Ferme éducative : 15 500 euros.

Agenda 21 - développement durable : 22 650 euros.

Aménagement espaces publics : 20 735 euros.

Citoyenneté et proximité

Point accès au droit : 26 100 euros.

Accueil Qualiville : 2 300 euros.

Etat civil : 7 500 euros.

Cimetières : 11 100 euros.

Police municipale : 49 500 euros.

Culture

Soutien aux associations culturelles : 146 923 euros.

Carnaval : 83 318 euros.

Acquisitions abonnements médiathèque : 61 100 euros.

Noël : 13 405 euros.

Saison théâtre : 12 612 euros.

Ecole de musique : 29 400 euros.

Activités générales et culturelles de la médiathèque 30 100 euros.

Enfance éducation

ALSH été :	71 000 euros.
ALSH petites vacances et mercredis :	55 000 euros.
Soutien aux associations scolaires :	10 621 euros.
Ecoles privées :	442 560 euros.
Ecoles maternelles :	160 600 euros.
Ecoles primaires :	347 000 euros.
Restaurant scolaire :	304 351 euros.
RAMI :	288 725 euros.
Gestion bâtiments - éducation jeunesse :	170 150 euros.
Soutien initiative jeunesse :	11 600 euros.
Soutien aux associations sociales :	20 029 euros.

Patrimoine

Fluides :	1 333 209 euros.
Gestion entretien des bâtiments :	371 892 euros.

Ressources et moyens

Habillement :	65 000 euros.
Affranchissement :	58 000 euros.
Reprographie interne :	119 500 euros.
Téléphonie :	158 000 euros.
Moyens informatiques :	65 000 euros.
Formation agents :	56 000 euros.
Santé au travail :	34 000 euros.
Soutien association du personnel :	29 655 euros.
Parc automobile :	114 700 euros.
Carburant :	123 000 euros.
Formation des élus :	15 000 euros.
Formation apprentis :	30 000 euros.

Solidarité jeunesse

Subvention CCAS :	1 358 000 euros.
-------------------	------------------

Sports

Soutien aux associations sportives :	247 400 euros.
Salles de sports :	37 600 euros.
Terrains de sports :	16 500 euros.
Manifestations sportives :	13 000 euros.

Grands projets et urbanisme

Politique Foncière :	75 400 euros.
----------------------	---------------

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

◆ **ADOPTER** le Budget Primitif 2020 par nature et chapitre pour la section d'investissement et de fonctionnement

ADOPTE A LA MAJORITE,

Contre : Mme ACS - M. HENRI - M. DUEZ - M. MOMBOISSE (pouvoir).

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme